

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Régie Lignes d'Azur (06)
RLA - Centre Opérationnel du
Tramway
2 boulevard Henri Sappia
06100 Nice

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

FOURNITURES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 79403021300019

Code postal / Ville : 06100 Nice

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 25-059

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Commande Publique - Tél : +33 493887214 - Mail : marches@lignesdazur.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : • Lettre de candidature

DC1 dans sa version mise à jour ou équivalent intégralement complétée.

En cas de groupement la lettre de candidature doit être unique pour l'ensemble des membres du groupement. Le mandataire doit y être clairement identifié.

Capacité économique et financière : • Déclaration du candidat

DC2 dans sa version mise à jour ou équivalent intégralement complétée.

Pour les candidats dans l'impossibilité à raison de leur création récente, de produire le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du contrat, il est demandé de fournir une déclaration justifiant de la création récente de l'entreprise.

Chaque candidat ou chaque membre d'une équipe candidate renseignera et remettra son dossier avec les éléments suivants :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat (global ou uniquement celui du domaine d'activité qui fait l'objet du marché) des 3 derniers exercices au maximum ;
- Les principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, l'époque, le lieu d'exécution et le destinataire public ou privé ;
- L'effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Mardi 03 juin 2025 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : critère n°1: Prix 60 points

critère n°2: Valeur technique 30 points

Détails dans le Règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture de solution aqueuse d'urée pour les véhicules de la Régie Ligne d'Azur

Classification CPV : 24000000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Fourniture de solution aqueuse d'urée pour les véhicules de la Régie Ligne d'Azur

Lieu principal d'exécution : Nice 06100

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée hors TVA : Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé selon la procédure adaptée en application des articles R 2123-1 et suivants et R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13, R 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est conclu pour une période initiale de 1 (un) an à compter de la date de réception de la notification.

Il pourra être reconduit 3 (trois) fois sans que la durée totale n'excède 4 (quatre) ans. La reconduction est tacite.

En cas de non-reconduction, le titulaire du marché sera informé 4 (quatre) mois avant l'échéance du marché.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du marché conformément aux dispositions de l'article R 2112-4 du CCP.

En application des dispositions de l'article R 2122-7 du CCP, l'acheteur se réserve la possibilité de passer un marché public sans publicité préalable et sans mise en concurrence avec le titulaire pour des prestations similaires. Le marché de prestations similaires ne pourra être conclu que durant les trois premières années à compter de la notification du marché public initial.

Date d'envoi du présent avis

14 mai 2025